

QU'EST-CE QUE LE CODEVER ?

Né en 1987, le Codever est une association loi 1901 qui a pour buts le maintien des activités de loisirs verts dans les espaces naturels et les espaces ruraux, la défense et l'information des usagers de ces espaces et des chemins, et la protection de l'environnement et des espaces ruraux.



Pour une pratique durable

Dès ses débuts, le Codever a mis en place un code de bonne conduite, puis a édité un guide juridique, et distribue aujourd'hui un guide pratique. Depuis toujours, il informe les pratiquants de leurs droits et devoirs, notamment en matière de protection de l'environnement. De nos jours, les collectivités aussi sollicitent le Codever pour son expertise et ses conseils afin de gérer au mieux la cohabitation entre les usagers.

Transversalité

Bien que les randonneurs motorisés forment le gros des troupes, **le Codever défend depuis 1987 la liberté de circuler sur les chemins pour tous les usagers.**

Le chiffre des adhérents vététistes et cavaliers a d'ailleurs sensiblement augmenté ces dernières années. De plus, les adhérents motorisés sont fréquemment multidisciplinaires : ils pratiquent souvent VTT/VTAE, marche ou rando équestre, mais aussi pêche, chasse – et bientôt trottinette tout-terrain ? – en sus du 4x4, de la moto ou du quad.

Surtout, l'adhésion n'étant pas nécessaire pour randonner, on peut affirmer que les adhérents du Codever sont avant tout des citoyens soucieux de défendre et promouvoir les loisirs verts. **De plus en plus, ils s'inquiètent de la sanctuarisation croissante des espaces ruraux (Parcs Nationaux, Parcs Naturels Régionaux, aires protégées, Natura 2000...) et de la financiarisation de la nature.**

Représentativité

Le Codever rassemble environ 2400 adhérents particuliers, 250 clubs et 120 sociétés. L'ensemble de l'effectif directement représenté dépasse les 20 000 personnes.

Notre réseau de plus de 50 délégations départementales nous autorise une très bonne connaissance du terrain. Il participe activement à de nombreuses actions ou concertations avec les collectivités.

Légitimité

Le Codever est un interlocuteur reconnu.

Ainsi, une délégation du Codever a été reçue à sept reprises au Ministère de l'Écologie, et deux fois au Ministère de l'Intérieur. Le Codever est partenaire de la Fédération de cavaliers-randonneurs Equiliberté, de la Fédération Française de Moto, de la Fédération Française des Motards en colère, du Collectif National des Racines et des Hommes, auxquels se joignent, pour les Journées des Chemins : la Fédération Française de Cyclotourisme, l'UFOLEP, la Fédération des Randonneurs Equestres de France, et le Syndicat National des Professionnels du Quad et de la Motoneige.

Le Codever siège dans plusieurs commissions des espaces, sites et itinéraires (CDESI), comme par exemple en Dordogne, en Isère, dans l'Indre, l'Yonne, la Manche ainsi que dans de nombreux comités de pilotage Natura 2000 ou groupes de travail sur les sports de nature (notamment dans les Parcs Naturels Régionaux).

Défense du pratiquant

Chaque adhérent bénéficie d'une garantie protection juridique (GPJ), afin de lutter efficacement contre les verbalisations abusives. Le Codever mène ou soutient de nombreuses actions juridiques, remportant plus de 150 procès depuis 1991.

Défense des chemins ruraux

Les chemins ruraux sont des voies indispensables à la pratique. Le Codever a toujours œuvré à leur sauvegarde avec les pratiquants, notamment avec l'opération « Journées des Chemins » (depuis 1994). Ces dernières années, nous sommes intervenus dans les travaux parlementaires, dans de nombreuses enquêtes publiques pour empêcher des ventes de chemins, ou en appui à nos adhérents pour faire cesser des entraves à la circulation ou des accaparements. Nous collaborons sur ce sujet avec de très nombreuses associations (marcheurs, vététistes, écologistes...) à travers le collectif « Chemins ruraux en danger ».

